



JEUX CHAMPARDENNAIS 2009 / 2010

Service Départemental
UNSS Aube
Inspection Académique
30, rue Mitantier. B.P 371
10025 TROYES Cedex
Tel: 03.25.76.22.32
06.28.03.81.77
Fax: 03.25.76.01.03 ou 05
e-mail : dsd010@unss.org
Internet: <http://www.ac-reims.fr/ia10/unss10/>
Siret: 775 675 655 01661

Circulaire n°1.

Troyes, le 5 janvier 2010

Veillez trouver ci-dessous l'organisation de la phase départementale des jeux Champardennais des lycées (filles uniquement), fixée le mercredi 13 janvier 2010 de 13H30 à 17H00. La compétition commence à 13h30. **Cette dix huitième édition des jeux champardennais** verra la phase académique se dérouler à Saint Dizier le 21 avril 2010.

Les établissements engagés en catégorie garçons:

Marie de Champagne, Camille Claudel, LP Diderot Romilly, Les Lombards, Hériot Sainte Savine.

Toutes les élèves doivent être licenciées à l'UNSS par l'intermédiaire de l'A.S de l'établissement. C'est une compétition relevant de la formule développement. Il n'y a qu'une seule catégorie. Chaque établissement devra se munir des licences de toutes les joueuses et des jeunes officielles. La jeune officielle peut être joueuse pour la phase départementale.

Chaque établissement doit présenter une équipe dans toutes les activités programmées.

ORGANISATION :

Les collègues responsables des diverses organisations sont habilités à prendre toutes décisions réglementaires et disciplinaires afin de garantir le bon déroulement de la journée.

	LIEU	RESPONSABLE
BADMINTON	HERRIOT	H. DON
BASKET BALL	TERRASSES	F. FRANCHI
VOLLEY BALL	MARIE DE CHAMPAGNE	P. HEIDET

Le tournoi se déroulera en un championnat à cinq.

Les établissements terminant dans les trois premiers seront qualifiés pour la phase académique organisée le 21 avril 2010 à Saint Dizier.

En cas de participation d'un L.P, si celui-ci se classe dans la première moitié, il est qualifié pour la phase académique.

Le règlement technique des jeux champardennais est joint à cette circulaire et précise les différentes organisations.

Nombre de joueuses par discipline.

	Organisation	Minimum de Joueurs	Maximum de joueurs	J.O
BADMINTON	2 X 2	2	2	1
BASKET BALL	5 X 5	5	8	1
VOLLEY BALL	4 X 4	4	6	1

Il serait important d'avoir un collègue qui gère les jeunes officiels.

Une équipe se présentant en dessous du nombre minimum de joueur pourra participer mais perd tous ses matches et sera classée dernière.

L'absence d'une équipe dans l'une des disciplines entraînera la disqualification de l'établissement.

JEUNES OFFICIELS :

Chaque équipe devra obligatoirement fournir au moins un jeune officiel : certaines rencontres se déroulant simultanément (VB), priorité sera donnée à l'arbitrage sur le jeu (cas d'un arbitre joueur). Chaque responsable de salle établira la liste nominative des arbitres de la journée et la mettra dans le dossier résultat. Le JO pourra être joueur.

LOCAUX:

↪ L'ouverture des gymnases sera effective à 13h15.

Les équipes arriveront pour 13h20.

La première rencontre est fixée à 13h30.

↪ **Chacun veillera au respect des installations sportives** mises gracieusement à la disposition de l'U.N.S.S. Chaque participant devra respecter l'organisation, ses partenaires et ses adversaires, sous peine d'être exclus et de faire disqualifier son établissement.

↪ Les élèves qui participent aux Jeux Champardennais devront s'équiper d'une paire de Basket propres pour pratiquer dans les gymnases (**Prévoir une autre paire de chaussures pour l'extérieur**).

Vous trouverez, ci-dessous, les documents à remplir, à faire signer et à apporter le jour de la compétition.

Les dossiers d'organisation (fiche d'équipe, feuilles de tournoi) seront transmis aux établissements responsables le jour de la compétition.

Le directeur départemental UNSS Aube



Jean Marc BUSSY

JEUX CHAMPARDENNAIS

Fiche à présenter à l'accueil avec les licences

DISCIPLINE : **CATEGORIE :** **F/G**

Nom de l'accompagnateur :

Je soussigné(e) : **Président de l'A.S. du**

Ville : **Département :** **Académie :**

NOM – PRENOM	N° DE LICENCE U.N.S.S.
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	
13.	

Mme, M. la le Chef d'établissement

Certifie que les élèves inscrits ci-dessus sont régulièrement licenciés à l'A.S., qu'ils appartiennent au même cycle d'enseignement (sauf accord de fonctionnement dérogatoire statutaire : art. 3.3.38 des règlements généraux de l'U.N.S.S.)

La présentation de la licence U.N.S.S. validée est obligatoire.
Une pièce justificative d'identité peut être exigée à chaque rencontre.

Signature et cachet de l'établissement



CHARTRE DE PARTICIPATION AUX JEUX CHAMPARDENNAIS



Etablissement :

Ville : Académie :

LORS DES JEUX CHAMPARDENNAIS, nous nous engageons à:

1. **Nous conformer aux règles du jeu.**
2. **Respecter les décisions de l'arbitre**
3. **Respecter mes adversaires et mes partenaires.**
4. **Refuser toute forme de violence et de tricherie**
5. **Etre maître de nous en toutes circonstances**
6. **Etre loyal dans le sport et dans la vie**
7. **Etre exemplaire, tolérant et généreux**
8. **Respecter l'ensemble** des personnes participants à l'organisation de ce championnat.
9. **Respecter les installations** mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau ; vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration.

En cas de manquement grave en regard de cette charte, des **sanctions disciplinaires lourdes** pourront **être prises** à l'encontre, **de mon équipe et de mon association sportive.**

Lu et approuvé

le

Signature des sportifs :

Signature de l'accompagnateur :

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE